Case FRC 26378

SECONDE LETTRE
DE L'ABBÉ
DE VALMERON,
A MONSIEUR
CLAUDE FAUCHET.

Et iratus est draco & abiit facere prælium cum reliquis qui custodiunt mándata Dei, & habent testimonium Christi, & stetit supra arenam maris.
Apoc. cap. 12. v. 17 & 18.

1791.

A JERSEY,
AUX FRAIS DES CATHOLIQUES RÉFUGIÉS,
la 2e. année de la persécution.

AVERTISSEMENT.

Une indiſpoſition ſubite a empêché l'Abbé de Valmeron de publier ſa ſeconde Lettre à l'époque indiquée.

Il a cru devoir, dans la circonſtance, dire un mot de l'empriſonnement des Prêtres & de quelques objets preſſans, & rejetter à une troiſieme Lettre la diſcuſſion des écrits de l'Évêque du Calvados, beaucoup moins dangereux que ſa conduite. Soit infidélité des couriers, ſoit inquiſition des Clubs, les renſeignemens qu'on lui avoit promis de Paris & de la province, ſur la vie de M. Fauchet, ne lui ſont point parvenus. Il prie ſes correſpondans de vouloir bien les adreſſer ſans délai à Coutances *Poſte reſtante*; il les fera prendre par le proviſionnaire de Jerſey.

Le Public eſt trop juſte pour tirer à rigueur avec un pauvre exilé accablé d'infirmités & de chagrins.

> En unquam patrios longuo poſt tempore, fines
> Pauperis & tuguri congeſtum ceſpite culmen,
> Poſt aliquot, mea regna videns, mirabor ariſtas?
> . . . . En quò diſcordia cives
> Perduxit miſeros! ECLOG. I.

SECONDE LETTRE DE L'ABBÉ DE VALMERON A MONSIEUR CLAUDE FAUCHET.

MONSIEUR,

Ils ſont donc dans les fers ces Confeſſeurs invincibles ! Ils ſont dans les fers, & c'eſt votre ouvrage ! Renfermé depuis quelque temps dans l'antre de Cacus, vous y forgiez avec vos ſombres Jacobites le reſeau fatal qui devoit envelopper d'un ſeul coup tous les Prêtres Catholiques du Département, & les tenir enchaînés ſous vos ſerres de vautour.

D'abord vous leur faites défendre l'habit ſéculier (*). Ce déguiſement, que vous aviez rendu néceſſaire, mettoit leurs têtes à l'abri

(*) 10 Août. Ordonn. de la Municip. de Caen.

des outrages, & trompoit vos espions : mais le grand coup que vous méditez, exige des mesures infaillibles, & vous forcez de malheureux proscrits d'arborer eux-mêmes le signal de leur perte.

Je ne m'arrête point à discuter une Ordonnance tyrannique, qu'il est également dangereux d'enfreindre & d'observer (1). Je n'en appelle ni à l'humanité, qu'on ne connoît plus, ni aux Décrets, dont on n'exécute que les rigueurs : je ne relève point les calomnies

---

(1) *Ordonn. de la Municip. de Caen du 10 Août.* Quelle terrible interprétation des droits de l'homme, qu'une défense de se soustraire à des assassins, *en nouant ses cheveux, & en prenant un frac de couleur* ! Je défie M. Voidel de porter plus loin la théorie de la liberté. Qu'on viole les loix de l'humanité envers des Prêtres catholiques, je ne m'en étonne plus : mais comment se fait-il qu'après tant de sermens & si solemnels, on ose violer un Décret constitutionnel. Il y en a pourtant un qui *abolit tous les costumes religieux* Les Prêtres, en prenant l'habit laïc, ne sont donc réfractaires à aucune loi ; ils ont au contraire la loi pour eux. Mais qu'est-ce aujourd'hui que d'avoir la loi, quand on n'a pas les prophetes ?

Nobis maligni judices, æqui sibi ;
Id esse regni maximum pignus putant
Si quid aliis non licet, solis licet.

absurdes dont on colore une vexation sans exemple durant les regnes de nos 66 Rois. Il est dans l'esprit des persécuteurs de dénoncer les vrais enfans de l'Église à la vengeance du peuple, & d'appeller rebelles des hommes qui ne savent que mourir pour leur Dieu. Néron accusoit les Chrétiens de l'incendie de Rome, qu'il avoit allumé de ses mains.

Les atroces projets cachés sous le piege du 10 Août, ne tardent pas à éclater.

Le 19 vos (2) Sbirres payés à 3 liv. par jour se répandent dans la ville, & parcourent les campagnes. Les maisons que vous leur aviez indiquées, sont assaillies dans la nuit, & fouillées avec une curiosité aussi barbare qu'indécente. On en garde attentivement les issues; on en scrute jusqu'aux moindres réduits; l'épée perce par-tout où l'œil & la main n'ont pu pénétrer. Cette épée vierge de sang ennemi, que la Nation aux abois appelle vainement à sa défense sur la frontiere, cherche avec fureur dans le foin & la paille un carnage facile & des ennemis désarmés.

De si nobles soins ne sont pas entiérement

(2) Ce crime n'est pas celui de la Garde nationale de Caen, mais des Clubistes.

perdus. Tandis qu'échappant à ces inquiſiteurs carnivores, pluſieurs eccléſiaſtiques errent à l'aventure dans les bois, ne ſachant où repoſer le pied, réduits à n'oſer chercher une retraite nulle part, dans la crainte d'y attirer la deſtruction & le pillage, arrivent dans la ville au ſon des tambours, au milieu d'une forêt de baionnettes, pâles de fatigue & d'effroi, couverts de ſueurs & de pouſſiere, des Prêtres paiſibles & vertueux, des Curés blanchis dans l'exercice de toutes les vertus ſociales & chrétiennes, de pieux Solitaires, tous arrêtés dans leurs fuites, ou arrachés dans leurs aſyles, aux embraſſemens de leurs parens & de leurs amis.

Derriere ces trente-deux victimes (3) que vos bourreaux traînent à pied, dans le fort de la chaleur, ſans leur permettre de ſe repoſer, ni de prendre un verre d'eau, paroît un vieillard de 85 ans (4), accablé d'un embon-

(3) J'apprends que ſur le mécontentement très-prononcé de la ville, on les a relâchés, mais, pour ainſi dire, goutte à goutte, après les avoir longtemps harcelés par des pointilleries de chicane & de minutieuſes formalités. C'eſt un ſi grand crime que d'être Prêtre Catholique!

(4) Le Cure de Rugville.

point énorme, tourmenté de la goutte, & couvert d'ulceres. Vos ſatellites l'ont jetté ſans pitié dans un miſérable tombereau, dont les rudes ſecouſſes le briſent à chaque pas. Ses cris, ſes gémiſſemens plaintifs, ils les repouſſent par des railleries inhumaines, & preſſent avec plus d'acharnement la marche péſante du traîneau, pour augmenter ſes tortures, & hâter ſa mort.

En repoſant ma penſée ſur ce déchirant ſpectacle, j'ai cru un inſtant aſſiſter dans les forêts de l'Amérique, aux jeux ſanglans des Caraïbes. Ma douleur calomnioit les Sauvages. Moins dénaturés, ils n'immolent que leurs priſonniers de guerre. Si on les regarda long-temps comme les tigres de l'eſpece humaine, ceſt qu'alors il n'y avoit ni Clubs, ni Intrus.

Je l'avoue avec franchiſe ; dans ma premiere Lettre, je ſuis reſté bien au-deſſous de mon ſujet : je déſeſpere même de pouvoir m'y élever dans celle-ci. Les expreſſions du langage humain ont des bornes connues, & les crimes d'un Fauchet n'en ont pas.

Né obſcur (5), condamné par ſes talens à

(5) Dans le Nivernois.

l'être toujours, mais dévoré de passions ardentes, & d'une ambition inquiette, il osa aspirer à la célébrité & à la fortune. L'Église lui parut un dégré qui l'en rapprochoit. Il y entra sans génie, sans moyens pour franchir l'espace immense qui l'en séparoit encore; il interrogea son audace & les ressources de sa flexible immoralité, & il se promit le succès. Venu à Paris du fond de sa province, pour y chercher la faveur, il la poursuivit constamment par tous les sentiers fangeux de l'hypocrisie, de l'adulation & de l'intrigue.

Couvert quelque temps du masque de la piété à Saint Roch (6), toujours dissolu dans

(6) Il y débuta par veiller les morts, à 20 sols par nuits, une bouteille de vin & la cire. Il s'éleva ensuite à la charge de *Porte-sonnette*, enfin il devint Administrateur des Sacremens, ou Porte-Dieu. Pendant plus de dix ans, il n'a pas manqué une seule audience de l'Evêque chargé de la feuille des bénéfices. On peut voir dans *l'Oraison funebre de M. l'Archevêque de Bourges*, prononcée en 1788, comme il encense M. de Marbœuf, aujourd'hui Archevêque de Lyon, & M. de Lomenie, alors principal Ministre.

Depuis 1789, il est aux pieds de MM. Bailly & la Fayette. Le Banquier Genevois a été un instant *l'Ange tutélaire, la seconde Providence du Royaume.*

le monde, il combina les apparences de la vertu avec l'intérêt de ses plaisirs, & se fit de l'un & de l'autre un instrument de fortune. La parole évangélique & le libertinage offrirent à sa fourberie un double objet de spéculation utile. Il en trafiquoit tour-à-tour. De la chaire, où il ne porta que les vaniteuses prétentions d'un talent avorté, & la bouffissure d'une déclamation bruyante, il passoit dans l'antichambre des commis, & dans les tripots de la débauche.

Dominé par le goût des nouveautés, son enthousiasme s'électrisoit à toutes les chimeres dont les charlatans berçoient l'admiration oiseuse d'une ville crédule & superbe. Prôneur banal de toutes les rêveries accréditées, il vantoit la baguette divinatoire de Bleton; il demeuroit en extase devant les ballons, couroit au bacquet de Mesmer & aux orgies de Caglioſtro, avec la même fureur qu'il court aujourd'hui après la liberté.

A l'affût de tous les mouvemens, de toutes

(Premier Discours sur la liberté franç.) On croira sans peine qu'il n'adore plus cette *Providence* depuis qu'elle se cache à Coppet. Sa *croyance* est trop *raisonnée*, pour ériger des autels à un dieu inconnu.

les intrigues, il s'y précipitoit aveuglément, pour brouiller & se rendre nécessaire. Toujours rampant avec orgueil, toujours avide, toujours étonnant par son intrépide effronterie le vice même qui l'employoit, il laissoit entrevoir que l'occasion seule manquoit à cette ame naturellement factieuse, pour aller à tous les excès.

Le grotesque dont il bigarroit l'éloquence chrétienne, son air capable & son ton tranchant, bien plus grotesques encore, attiroient à ses sermons des curieux, qu'il prit pour des admirateurs.

Il pensa occuper les cent bouches de la rénommée, parce qu'il recueillit quelquefois un encens mendié sur des feuilles éphémeres. Il se crut grand comme l'opinion qu'il s'étoit formée de son mérite ; & s'asséyant avec fierté au-dessus de Bossuet, il regarda la gloire comme sa tributaire (7).

Enfin la révolution éclata, & le Duc d'Orléans, dont il étoit depuis long-temps le vil adulateur (8), imagina, ou plutôt ses souf-

(7) Voir les petites lettres du grand homme au Journal de Paris, tous ses discours, & sa pétition à l'Assemblée Nationale.

(8) Voici à ce sujet une anecdote peu connue. Le

fleurs imaginerent pour lui, qu'un cerveau exalté pourroit influer utilement sur les cer-

---

Roi avoit chargé l'Abbé Maury de l'Oraison funebre du dernier Duc d'Orléans. Cet Orateur s'en acquitta avec la supériorité de talens qu'il a depuis déployés dans une plus vaste carriere.

Les justes éloges qu'il donna au mort, contrastoient d'une maniere frappante avec le silence profond qu'il garda sur le fils présent au discours. Après avoir appris au public, que c'étoit M. le Duc d'Orléans qui versoit chaque année des aumônes considérables sous le nom inconnu *de M. Luc*, il dit, & tout l'auditoire en fut frappé : *La mort d'un bon Prince, tel que M. le Duc d'Orléans, laisse un vuide immense que rien ne peut remplir.* Le Grenadier national *in fieri* ne pardonna pas au Prédicateur ce trait de liberté prématurée, & il empêcha que l'éloge de son pere ne parût.

Claude Fauchet, qui se croyoit au moins le rival de l'Abbé Maury, avoit été chargé du même éloge par Venus-Uranie-Genlis. Il n'est d'un bout à l'autre qu'un fade panégyrique du Vainqueur d'Ouessant, de sa bienfaisance, de son goût éclairé pour les arts, &c.

J'ai fait chercher à Paris cette piece vraiment curieuse par sa bassesse, mais le fleuve d'oubli en a déja fait justice. Je demande qui, du défenseur du despotisme, Maury, ou de l'apôtre de la liberté, Fauchet, est l'esclave & l'adulateur.

velles effervescentes de la Capitale. L'Abbé Fauchet étoit fol : il présentoit encore d'autres avantages : il étoit incrédule & méchant. Le caractere dont il étoit revêtu, donnoit plus d'éclat à ses écarts, & il auroit l'air d'allumer au flambeau de la Religion les tisons de discorde qu'il devoit jetter dans le public.

Des hommes sans principes & sans morale, tels que les conseillers du Duc d'Orléans, étoient éloignés de croire à la possibilité du fanatisme religieux : mais ils espéroient, si l'entreprise échouoit, de faire retomber leurs propres crimes à la charge de la Religion même.

On lança donc l'Abbé Fauchet, comme on envoie des vaisseaux chargés de matieres combustibles dans les flottes ennemies. Son impétuosité naturelle accrue par l'argent, les promesses, & l'intempérance de la célébrité le porta du premier trait aux extrêmes. Long-temps captivé par les loix & les bienséances, il s'en dédommagea par les plus fougueux emportemens. Ils furent trop brusques, & l'attente du Prince Tigre fut trompée. Motionnaire mépriſé, autant que prédicateur avili, ses fureurs sanguinaires ne compenserent point aux yeux du Régicide

Commettant, la défaveur que l'originalité de ſes folies répandoit ſur ſa miſſion. Le cirque fut regardé comme les petites-maiſons du patriotiſme ; & le Géant de la révolution, qui s'enrouoit tous les jours à y chanter ſes victoires ſur le deſpotiſme, immolé à la riſée des deux partis, tomba ſous les ſifflets d'un Villette & d'un la Harpe.

Flétri de tant d'opprobres, les manœuvres de Garat le porterent du trépié du cirque ſur le Siege du Calvados. Dans l'ivreſſe de ſon orgueil, Claude Fauchet avoit dédaigné le Club des Jacobins dont il étoit né, & qu'il rivaliſoit. Le Club dominateur avoit, du poids de ſon mépris, enfoncé plus avant dans la boue l'inſecte téméraire qui croaſſoit contre ſa fortune. Sa tête l'eût payé ; mais la tête d'un Fauchet n'étoit pas digne du coutelas de ſes Janiſſaires.

Effrayé de la réſiſtance que lui préſenteroient la religion, l'honneur & la vertu, liguées pour la cauſe commune, il ſentit la néceſſité d'étayer ſon apoſtolat de la protection des Clubs de la province où il alloit : mais comment l'obtenir, s'il reſte ſous l'anathême du Club-Roi.

Ce Républicain ſi fier, qui *braveroit les*

despotes, eux sur le trône, & lui sur l'échafaud (*), humble client, postule, frappe à la porte du repaire jacobite. Le Club constituant le rejette avec hauteur. L'apôtre de la liberté & de l'égalité redouble d'instances & de bassesses; il est enfin admis. Le caméléon Prefeln marque son front de diamant du sceau de l'enfer (9). Au nom des vampires qu'il préside, il l'institue Évêque constitutionnel, pour piller, détruire, incendier, égorger impunément notre malheureuse patrie.

Avec ces lettres de créance, assuré des Clubs, fort de leur audace & de la sienne, plus fort de la terreur qu'elle inspire, Claude Fauchet a tout osé; il a tout exécuté.

Volant avec la rapidité de l'incendie d'un excès à un excès, la prudence humaine n'oseroit plus calculer sa marche, ni assigner le terme où ce furieux dira c'est assez. Les at-

---

(*)Lettre sur Madame Canon. 1. Lett. p. 12.

(9) Disc. de Claude Fauchet aux Jacobins de Paris, avec la réponse de Prefeln Président, qui depuis.... mais alors il ne croyoit point aux revenans.... On répond que les Feuillans & les Jacobins sont réconciliés. Les quérelles de ces Messieurs ne durent pas; le proverbe le dit.

tentats ſemblent être un beſoin renaiſſant ſans ceſſe dans ſon ame toujours plus irritée. C'eſt l'hydropiſie du crime.

C'eſt peu pour ce fanatique de s'être aſſocié un d'Etange, digne vicaire de ſes fureurs; un Curé de Vauxelles, inconnu avant ſes parjures, & fameux par des ſacrileges; apoſtat infame qui, eſcorté de Calviniſtes & d'Athées, alloit, le marteau à la main, briſer les pierres de l'autel, arracher les Prêtres des tribunaux ſacrés, & chaſſant les fideles des temples, écrivoit ſur la porte de la maiſon du Seigneur, avec le ſtilet des brigands, *Vous n'adorerez plus Dieu dans ſon ſanctuaire.*

C'eſt peu pour cet impie d'avoir, par des Ordinations criminelles, élevé en deux jours à l'ordination des manœuvres ſans lettres & ſans mœurs, des jeunes libertins encore fumans des infamies de la débauche (10); d'a-

(10) Il ſeroit facile d'appuyer de preuves inconteſtables ce qu'on avance ici. Le Chaudronnier de la Gloriette fourniroit ſeul un article très-long. *Cet ami* de M. Fauchet ne ſait pas même le *Miſerere*. Il ne lit point l'épître à la Meſſe, *Parcé qué*, dit-il, *lé bon Dieu né démandé pas tant dé verbiagé*. Appellé auprès d'un malade, pour lui donner l'Ex-

voir transformé tous les vices en miniſtres de la religion, pour en inoculer rapidement les germes empeſtés dans les paroiſſes: il faut qu'il aide à accomplir les deſtinées de l'égliſe conſtitutionnelle. Semblable aux ſectes qui l'ont précédée, elle ſe compoſe de la lie de l'eſpece humaine: ce ſont nos apoſtats qu'elle accueille & qu'elle honore, ce ſont nos rebuts qu'elle couronne; ce ſont nos vaſes d'ignominie qu'elle éleve ſur le chandelier.

---

trême-Onction, il lui verſa la fiole des ſaintes Huiles ſur le viſage, &c. Je ne tranſcrirai pas les notes que j'ai ſous les yeux: ma plume ſe laſſe de ſe traîner dans les ordures, & de raconter des horreurs.

L'Abbé de Cournand vient enfin de rompre la glace: il s'eſt préſenté à M. Gobbet pour la publication de ſes bans. Que penſe-t-on qu'a répondu le Prélat? Que la diſcipline conſtante de l'Egliſe latine & les Canons s'y oppoſoient? Point du tout. M. Gobbet a renvoyé la petition du futur au Comité de Conſtitution.

Impia gens alium neſcit habere deum.

Il y a long-temps qu'un homme d'eſprit a prédit que le mariage des Prêtres ſeroit le dénouement de cette indécente comédie. Les papiers patriotes ne diſent pas ſi Madame Canon ſe donne auſſi des mouvemens pour accélérer le Décret du divorce.

Qu'elle

Qu'elle contemple avec joie ſes conquêtes : qu'elle s'applaudiſſe de ſes richeſſes : nous ne les lui envions pas ; elles firent long-temps notre honte & notre douleur.

Les vierges ſacrées que la Religion nourrit de la manne pure du ciel & de la roſée de ſes graces, Claude Fauchet a auſſi réſolu de les immoler à ſa rage.

Au ſein de la plus terrible tempête qui ait agité l'Égliſe : lorſque ſon vaiſſeau ſemble englouti ſous les flots ; que ſes pilotes ſont diſperſés, que l'empire qui l'a excitée ſe vante de rompre les chaînes inviſibles qui lient les volontés humaines à l'immuable volonté de Dieu ; lorſque tant d'inſenſés marchent à la voix de l'impie ; ces colombes innocentes ſe raſſemblent en gémiſſant autour de l'Arche ſainte. Les perſécuteurs font gronder l'orage ſur elles, & leur préſentent l'appât de la liberté & du plaiſir : courageuſes comme la piété qui les inſpire, elles ne cédent ni aux ſéductions ni aux menaces. Enveloppées dans les diſgraces de la religion & de la patrie ; en butte à des vexations privées ; attendant chaque jour le couteau qui doit terminer leur long martyre : ces chaſtes amantes d'un Dieu retrouvent dans ſon ſein

des compenſations infinies à tant de maux. Accablées des plus rudes coups, elles ſavent encore être heureuſes, en verſant des larmes au pied des autels.

Eh bien ! ce bonheur des miſérables irrite le monſtre *auquel il a été donné de faire la guerre aux ſaints.*

Il dépêche des ſatellites ; il ordonne à la piété bienfaiſante, à la pudeur timide de le reconnoître . . . . Un Fauchet ! . . . (11) A ce nom horrible qui réveille l'idée de tous les vices qui peuvent noircir l'humanité, ces filles céleſtes fuient d'épouvante. Le monſtre accourt avec un troupeau de Clubiſtes effrontés ; il force les barrieres ſacrées, profane de ſa préſence impure les aſyles de l'innocence & de la paix, arrache ces malheureuſes éplorées aux autels qu'elles embraſſent, & les

(11) Il n'y a rien ici d'exagéré. Il s'eſt porté à un tel excès de brutalité envers les Religieuſes de Falaiſe, qu'après leur avoir vomi des injures comme un portefaix, il leva la main ſur l'Abbeſſe. Ces Dames eurent beau le prier de ne pas permettre que la populace jacobite qui l'accompagnoit, entrât avec lui, il ſe fit une joie cruelle de l'y introduire lui-même. *Videntur hæc, planguntur & non vindicantur* S. Hieron. ep. 16 ad Gaud. l. 2.

prive de la préſence ſenſible du Dieu qui les conſole ; enviant de ne pouvoir le bannir lui-même de leurs penſées.

Ce dernier outrage
Manquoit à leur miſere & manquoit à ſa rage.
Le voilà donc, grand Dieu ! ce Prophete ſacré!

Mahom. act. 5. ſcen. 6.

Par quelle fatalité, Monſieur, le Décret du 20 Août vient-il troubler vos triomphes, & condamner votre brûlant civiſme ? L'Aſſemblée Nationale a couvert de l'impunité tous les forfaits commis ſous ſa dictature. Les vôtres méritent-ils donc une exception ſi choquante ? Comment ſur ſon déclin, ſort-elle de ſon ſyſtême par un acte d'équité ? Comment ſes foudres qui ne frapperent jamais que des têtes illuſtres & innocentes, ont-elles pu atteindre la vôtre ?

Plus j'y refléchis, plus ma ſurpriſe augmente. Plus je trouve le rapport de M. Vieillard raiſonnable, & le Décret qui l'a provoqué, juſte, & moins je le conçois. Ce Rapport dirigé ſpécialement contre vous, M. embraſſoit encore tous les Évêques & Prêtres conſtitutionnels coupables des mêmes crimes, quoique avec des nuances plus foibles

La mesure coactive qu'il proposoit, étoit générale. Choisi seul pour servir d'exemple au reste du troupeau, *experimentum in animam vilem*, il est toujours manifeste qu'en attachant votre criminelle effigie au pilori de ses Décrets, l'Assemblée Nationale y a affiché la condamnation de son église, la sienne propre, & la justification des Pasteurs Catholiques.

On l'avoit prédit à l'Assemblée : mais elle rejetta obstinément les conseils de la sagesse & de l'expérience. Éclairée par ses périls, elle apprend enfin à connoître le génie de ces sectes turbulentes qui ne vivent que de dissentions, & n'enfantent que les discordes. Réduite à faire l'aveu éclatant de son impéritie politique, elle jette l'alarme parmi les citoyens, & leur montre le danger qui les menace, quand elle ne peut plus le repousser. Quelle leçon plus propre à détromper le peuple, si un peuple qui veut sa ruine pouvoit être jamais détrompé !

Tous les pouvoirs épurés en descendant dans les mains du peuple, devoient par des mouvemens libres & réguliers, élever aux emplois civils & religieux des hommes irréprochables. Les Intrus ont bientôt démenti

ces brillantes théories. La Conſtitution tremble déja devant ſon propre ouvrage, & ſa main mal aſſurée eſſaie d'emmuſeler ſes féroces enfans prêts à la dévorer.

J'ai beau feuilleter l'Hiſtoire depuis l'époque où nos Rois nomment les Évêques, je n'en trouve pas un ſeul qui reſſemble, même de loin, à un Claude Fauchet ; car Guillaume Roſe (12), & quelques autres, ne monterent à l'épiſcopat qu'à la faveur des troubles civils & des factions de la ligue.

Étoient-ils donc fanatiques, ces pontifes, ces paſteurs, ces miniſtres de tous les rangs, lorſqu'ils luttoient, au péril de leur liberté & de leur vie, contre l'invaſion du ſchiſme.

Lorſque les intrépides Évêques de Bayeux

(12) Guillaume Roſe, d'abord Recteur de l'Univerſité, puis Evêque de Senlis, fut condamné à faire amende honorable en 1598. Je regrette beaucoup de ne pouvoir donner ici des extraits de ſes ſermons, ainſi que de ceux de Bourgoing, Prieur des Jacobins, & du Docteur Boucher, prédicateurs régicides de la révolution de 1589. On reconnoîtroit que les diſcours de Claude Fauchet n'en ſont que la traduction en ſtyle amphigourique. Mais dans mon Iſle, ſans livres, ſans bibliotheque, je n'ai pour toute reſſource qu'une très-mauvaiſe mémoire.

& de Liſieux nourriſſoient leurs peuples des ſaines maximes de la religion ; qu'ils leur développoient les caracteres auxquels Jeſus-Chriſt a voulu qu'on reconnût ſes envoyés : que recueillant avec le dépôt ſacré des écritures les monumens de 18 ſiecles, les déciſions des Conciles, les ſentimens des Peres, ils les plaçoient comme des barrieres entre leurs troupeaux & un loup dévorant ? Lorſqu'ils le frappoient du glaive de l'Égliſe ſur le ſeuil de la bergerie, certes ils donnoient, avec les preuves du zele évangélique, les témoignages éclatans du ſeul véritable amour de la patrie. Ils s'efforçoient d'écarter de ces malheureuſes contrées les déſaſtres, les vexations, les impiétés & la mort, qui marchent à la ſuite des apoſtats. On les nommoit ennemis de la Nation ; on les dénonçoit (13) aux

(13) La Lettre de M. l'Evêque de Liſieux à la Municipalié de cette ville, eſt un des meilleurs ouvrages en ce genre qui aient paru. Elle lui valut des perſécutions incroyables, qui ajouterent à la haute idée qu'on avoit de ce Prélat, & à la honte de ſes ingrats perſécuteurs.

Des Municipes ayant demandé à M. l'Évêque de Bayeux, s'il avouoit l'Ordonnance éloquente dans laquelle il excommunie M. Fauchet : *Elle eſt*

Tribunaux. Ce que l'esprit de vertige ne permettoit pas alors, la force irrésistible de la vérité vient de le faire ; vos fureurs, vos scandales, Monsieur, n'ont que trop justifié leurs précautions & leurs allarmes. L'Assemblée Nationale elle-même ratifie par son Décret l'anathême que ces sages Pontifes avoient lancé contre vous.

Je ne peux point passer sous silence la Pétition apologétique par laquelle vous prétendez repousser le Décret du 20 Août. Cette piece marquée à votre coin, où l'imposture est accolée à la forfanterie, & la fatuité au mensonge, mérite de trouver ici sa place: c'est Claude Fauchet en miniature.

» *Tous les Patriotes du Calvados*, dites-» vous, *sans l'exception d'un seul, démen-» tent les assertions de M. Vieillard.*

(*)» *Je n'ai jamais parlé de la loi agraire.* » *J'ai constamment prêché la soumission à* » *tous les Décrets sans exception. Je n'ai pas*

---

de moi, répondit-il avec fermeté. *Si vous en doutez, je vais la signer sous vos yeux ; je la signerois de mon sang.*

(*) Pétition de Claude Fauchet à l'Assemblée Nationale. 27 Août 1791.

» *omis de dire qu'il falloit respecter toutes les* » *autorités constituées. J'ai cherché à répandre* » *l'incendie de l'amour fraternel, de la liberté* » *sainte, de la religion civique. En éteignant* » *l'incendie qu'allumoient des Prêtres réfra-* » *ctaires, je les enveloppois dans les voiles de* » *la charité.*

» *La substitution de mon nom au nom de* » *Louis XVI dans les affiches de la place* » *de Bayeux, je m'y suis opposé.*

» *Le billet de convocation où le Roi est* » *traité de parjure, n'est que l'écho de ce* » *qui a retenti si souvent sous les voûtes de* » *l'Assemblée Nationale. Je n'étois pas à* » *Caen lors de la démolition de la statue de* » *Louis XIV, mais j'aurois desiré, comme* » *Club de cette Ville, que, pour la tran-* » *quillité publique, on brûlât la procédure,* » &c. *Il n'y a pas dans mon mandement une* » *seule proposition qui ne soit d'une incontes-* » *table vérité.* «

Le *mentiris impudentissimè* de Pascal est la seule réfutation digne de mensonges si cruds & si révoltans. J'y opposerai cependant quelques faits ; vous pouvez les nier sans conséquence. Vous avez perdu le droit de dire la vérité.

Avant de la livrer à l'oubli, donnons

encore un coup d'œil à votre étrange pétition. Elle reſſemble aux maſques à double viſage des anciens. J'ai d'abord montré le côté qui fait peur : tournons-la, & nous verrons celui qui fait rire.

La ſurpriſe faite à l'Aſſemblée Nationale ne détruira pas une réputation à laquelle il eſt impoſſible de porter efficacement la plus légere atteinte. J'ai pour moi ma conſcience, ma voix & la patrie.

Le 14 Juillet 1789 (*) *j'ai ſommé, au nom du nouveau Comité municipal de Paris, dont j'étois l'un des premiers membres, le Gouverneur de la Baſtille de nous rendre ſans effuſion de ſang cette forteresſe du deſpotiſme. J'ai pris part, au péril de ma vie, à cette grande conquête* (14). Oh ! le pauvre homme!

Pendant les ſix premiers mois de la révo-

(*) Pétition de Claude Fauchet à l'Aſſemblée Nationale.

(14) Il montroit au cirque réguliérement deux fois par jour, un manteau criblé de balles, monument des périls qu'il avoit courus à ce ſiege. Ce coup de théâtre avoit de l'effet. M. Fauchet n'a pas voulu égayer ſes ouailles de cette petite farce. Elle en valoit pourtant la peine.

lution, j'ai géré nuit & jour la police de la Capitale. Les périls encourus & les services rendus dans cette fonction publique sont au-dessus de toute idée. Oh ! le pauvre homme !

J'ai prononcé & imprimé de nombreux discours sur la liberté françoise. Oh ! le pauvre homme !

Depuis que je suis Evêque sans le desirer ni le rechercher en maniere quelconque, j'ai fait plus de fonctions pastorales en trois mois, que tel autre en vingt années. J'ai conquis le cœur des fideles ; je suis aimé de tout le monde, excepté des ennemis de la chose publique.

O le pauvre Claude Fauchet ! Quoi ! de tant d'exploits, de tant de périls, de tant de jours, de tant de nuits, de tant de services, de tant de discours, de tant de cœurs fideles conquis, ne remporter qu'un Décret infamant ! Est-ce donc ainsi que l'Assemblée Nationale récompense ses plus zélés serviteurs ! Au moins Drouet a-t-il reçu ses trente deniers. Ah ! on le voit bien : les despotes ne feront jamais que *d'illustres ingrats.*

Tel est pourtant l'Évêque du Calvados. Bisarre assemblage d'une vanité puerile & d'une méchanceté plus qu'humaine, on ne

ſait laquelle des deux l'emporte. Tout à la ſcélerateſſe & à la folie, la nature ſemble ne l'avoir paîtri que de ces deux élémens. Chacune de ſes actions en offre l'effroyable réſultat. Dans la démence habituelle de l'orgueil, ſon eſprit ne jette des lueurs, que quand il s'agit de préparer des émeutes ou d'ordonner des forfaits.

Sa pétition eſt frappée de la double empreinte d'une inconcevable impudeur & d'un amour-propre riſible ; c'eſt l'image de ſa conduite. Fardé comme une vieille coquette, il s'enrôle pour la défenſe des frontieres ; il ſe bariole de rubans aux couleurs nationales, & va prêcher ſur le rocher du Calvados, après l'avoir béni : extravagance inouie, qui rendra ce rocher plus fameux que le vaiſſeau de la *Flotte invincible* (15) dont il a pris le nom. Éternel panégyriſte de ſon courage & de ſon génie, il ne ſort de ſa bouche que des blaſphêmes contre Dieu, des imprécations contre la vertu, & ſon éloge. Comme

(15) Nom de la flotte formidable que Philippe II Roi d'Eſpagne mit en mer en 1588, & qui fut battue & détruite par la tempête. Plus de 60 vaiſſeaux périrent. Un d'eux nommé *le Calvados*, vint échouer ſur nos côtes *au rocher* qui en a retenu le nom.

ce fou de l'antiquité qui, déſeſpéré de n'avoir point de prôneur, avoit imaginé d'apprendre à des perroquets à crier, *Phaon eſt un dieu.*

On n'en a point impoſé à l'Aſſemblée. Vous avez prêché la loi agraire & de la maniere la plus ſéditieuſe. Oui, vous l'avez prêchée à Caen, à Liſieux, à Vire, à Falaiſe; dans les villes, dans les campagnes, par-tout.

Vous avez cherché à ſoulever le Peuple de Caen contre deux Adminiſtrateurs du Département; vous les avez nommés en chaire, le fait eſt public : l'amende honorable qui a expié cette tentative d'inſurrection l'eſt auſſi.

Votre Mandement incendiaire du 20 Juillet eſt un appel aux aſſaſſins, contre le Diſtrict & la Municipalité de Bayeux. Il eſt entre les mains de tout le monde.

Comment oſez-vous dire que vous vous êtes oppoſé à la ſubſtitution de votre nom dans les affiches de la Place Louis XVI, quand elle eſt l'ouvrage de votre inſéparable Vicaire? Comment oſez-vous dire que les Calviniſtes ne vous avoient pas mis dans le ſécret de la démolition de la ſtatue de Louis XIV, au moment même que vous louez har-

dirnent le Club d'avoir enlevé la procédure commencée contre les auteurs de cet attentat ? Eh ! qui ignore que tous les désordres naissent du Club, & que vous en êtes l'ame & le conseil ?

Que tous les patriotes du Calvados, sans exception d'un seul, donnent le démenti à M. Vieillard.

Que m'importe ? On sait apprécier la véracité des ouailles par celle du pasteur. Je sais que vos amis se sont empressés de mettre votre réputation, toute invulnérable qu'elle est, derriere un rempart d'arrêtés patriotiques, & de certificats que vous qualifierez comme il vous plaira. Je sais que vous avez couru de Club en Club sous l'uniforme national, & que vous, Évêque, avez reçu des Clubistes des attestations de bonnes mœurs, de probité, de chasteté & d'orthodoxie ; honteuses lettres de change sur le mépris public & les malédictions des gens de bien.

Vous invoquez les Clubs, moi j'en appelle à la voix du peuple. Cette voix, qui dans vos principes est *la voix de Dieu* (*) & *l'organe*

(*) Sermon sur l'accord de la Religion & de la liberté.

infaillible de la vérité : qu'elle prononce ſur tous les faits qui ſervent de baſe aux accuſations intentées contre vous.

A la fin du mois de Juin, vous avez cherché à recruter 200 hommes pour Paris. L'objet du voyage étoit un myſtere. Vos embaucheurs ſe contentoient de dire qu'il vous falloit d'excellens patriotes, déterminés à tout. L'exploſion du Champ de Mars le 17 Juillet, nous a révélé ce myſtere affreux. Bonneville, votre collegue & votre ami, étoit un des chefs de cette conſpiration horrible, dont le projet étoit d'égorger les deux tiers de Paris, pour en piller les richeſſes. Vous vouliez lever une troupe d'auxiliaires deſtinés à groſſir les quarante mille brigands: mais la Normandie n'a jamais porté de Ravaillacs.

Enfin le 24 Août vous avez écrit à tous les Clubs du Département, *qu'ils* (*) *vous envoyaſſent des gardes nationaux de bonne volonté ; & comme une troupe armée ne peut légalement ſe tranſporter ſur le territoire d'aucune municipalité, ſans une autoriſation*

(*) Lettre trouvée manuſcrite comme on l'envoyoit à l'impreſſion.

préalable ; pour éviter les longueurs & les refus, vous les avertiſſez *de prendre les meſures convenables pour cacher leurs armes.*

Vous couvrez cette demande de la crainte que vous inſpire *un raſſemblement d'ariſtocrates à Caen.* Vous avez raiſon d'envier cette derniere reſſource au pauvre peuple de cette malheureuſe ville.

Mais ſi vous travaillez pour la Loi, pourquoi fuir ſes regards ; pourquoi rédouter ſes recherches & les formes tutélaires qu'elle a établies?

Non, ce n'eſt point pour oppoſer la force à une force qui n'exiſte pas, & *établir une balance*, quand il n'y a qu'un parti, que vous appellez ces phalanges, c'eſt pour vous défendre avec les armes contre les traits de la juſtice ; c'eſt pour opprimer tout ce qui ne fléchit pas ſous votre volonté ; c'eſt pour vous déclarer ouvertement chef des brigands, & mettre tout à feu & à ſang.

Oui, voilà vos vertus, voilà vos projets de régénération univerſelle, vos idées de bonheur public.

Eh ! peut-on eſpérer autre choſe d'un parjure, d'un apoſtat ? Vous vous jouez impudemment du ſacré & du profane : vous

insultez à la justice, lui dictez ses arrêts ou les bravez. Vous avez brisé son glaive, pillé ses archives, soustrait des scélérats, à ses vengeances. La Loi se tait devant vous : l'autorité, votre main la façonne en verge de despotisme ; & si vous ne l'avez pas encore anéantie, c'est afin de l'avilir davantage, en la forçant de marquer de son cachet vos tables de proscription.

Qu'il ne se plaigne plus ce Claude Fauchet ! il est Député. — Un décret de prise-de-corps, les forfaits, la haine, l'ignominie amoncelés sur cette tête infame, y ont fixé les suffrages d'hommes que ce choix peint assez. Il est Député ! Il entre dans la Législature par la violation de toutes les loix.

Va. Tu en es digne. La place de Robespierre t'attend. Va . . . Mais avant de quitter la Normandie, tu dois une holocauste au démon de la liberté. Commande : tes barbares pêcheurs d'hommes vont de nouveau tendre leurs filets homicides, & *envelopper les Prêtres réfractaires dans les voiles de ta charité*. L'indignation publique te les a arrachés la premiere fois : mais un Député se rit de l'indignation publique.

Rassemble-les donc dans cette maison, où

où en (16) puisant dans leur jeunesse la doctrine que tu hais, ils firent vœu de la défendre devant les tyrans. Tes bourreaux attendent le signal. Parle : ils vont les égorger. Que dis-je ? ce seroit te priver de la plus douce jouissance. Va donc, barbare, va toi-même : prens un poignard émoussé ; enfonce-le (17) par dégrés dans le sein de ces témoins importuns de tes sacrileges. Mets, en les frappant, ce rafinement de cruauté qui fait soupirer après la mort, & qui l'éloigne. Compte tous leurs soupirs, toutes leurs larmes : arrache le cœur de ces glorieuses victimes. Déchire-les par morceaux, & porte en triomphe dans tes mains cruelles leurs membres pantelans & leurs entrailles fumantes.

Assis dans ton repaire avec tes antropophages, renouvelle l'horrible banquet d'Atrée. Ne crains rien ; le soleil ne reculera pas

(16) M. Fauchet recommence ses motions contre les Prêtres au Club intérieur.

(17) Cruciate, torquete, damnate, atterite nos, probatio est innocentiæ nostræ iniquitas vestra . . . Vincimus cùm occidimur.

TERTULL. Apol. c. 50.

d'effroi ; la liberté françoiſe l'a familiariſé avec ces fêtes épouvantables. Déchire, dévore, reçois dans tes entrailles impies, la chair palpitante de tes intrépides ennemis : aſſouvis ta faim cannibale. Si tu pouvois héſiter, tes farouches compagnons t'enhardiroient par leur exemple : plus d'un a déja ſavouré de ces exécrables mets.

Remplis une coupe de ce ſang généreux, & va dans la plaine des ſix Diſtricts l'offrir ſur l'autel de la liberté, aux furies infernales, auxquelles tu as juré d'immoler le Roi & le Clergé Catholique. (*)

Réveille la joie féroce de tes convives par le ſpectacle de tant de têtes ſanglantes : mais prends garde : ſur ces viſages décolorés, ſur ces bouches livides, & fermées du ſceau de la mort, tu liras en caracteres terribles, la haine du ſchiſme, de tes impiétés, & l'arrêt de ta condamnation.

Alors ſortant de leur longue léthargie, les remords déchireront ton ame épouvantée. Dans l'accès de ton déſeſpoir, tes (18) pro-

(*) Voir prem. Lett. Serment prononcé au Club de Caen.

(18) M. Fauchet joue ſa tête dans ce terrible jeu. Il a dit *qu'il viendroit à bout de ſes deſſeins, ou*

pres mains, miniſtres de la juſtice divine, purgeront la terre d'un monſtre qu'elle rougira toujours d'avoir porté.

Claude Fauchet aura paſſé dans le Département du Calvados comme un fléau envoyé par la Providence, pour châtier un

---

qu'il ſe brûleroit la cervelle d'un coup de piſtolet. Il eſt entré dans l'épiſcopat par un parjure & un ſacrilege ; il s'y ſoutient par la violence & les perſécutions, & il compte le terminer par un ſuicide. Oh ! le malheureux ! il veut que ſon dernier ſoupir ſoit encore un crime !

Nous remarquerons pour les fideles qui croient encore à une Providence vengereſſe, que les trois Curés qui paſſerent les premiers dans la ſalle du Tiers, ſont morts d'une mort effrayante. Leſceve fut frappé d'apoplexie en s'aſſéyant ſur la chaire de ſaint Hilaire à Poitiers. Jallet mourut ſubitement il y a un mois, au moment où ſon Imprimeur lui apportoit ſa ſcandaleuſe diſſertation ſur le mariage des Prêtres. Monjallard vient de ſe jetter par ſa fenêtre. Il a laiſſé un billet dans lequel il demande pardon à Dieu, au Roi & à ſon Corps, qu'il a trahis. Le philoſophiſme traitera cette remarque de ſuperſtitieuſe, & il n'y verra que le haſard. Si c'eſt le haſard, au moins faut-il convenir que le haſard reſſemble quelquefois beaucoup à la Providence.

peuple coupable ; & la mort de Belſunce ſera expiée.

Je ſuis, &c. L'ABBÉ DE VALMERON.

P. S. Je reçois de Paris, à l'inſtant où l'Imprimeur acheve ſon travail, une lettre trop importante pour ne pas la publier ſur le champ. L'ami auquel M. Fauchet l'a adreſſée, l'ayant faite courir dans la ſociété, on en a pris copie, & c'eſt elle que je donne ici, en garantiſſant ſon exactitude.

Caen 5 Septembre.

JE viens d'avoir une de ces jouiſſances uniques qui tiennent à des combinaiſons qui n'avoient jamais exiſté, & qui n'exiſteront jamais à l'avenir.

Les ſcélérats de Bayeux, qui ne devoient pas pourſuivre, au dire du Garde des Sceaux (*), avoient en poche un décret de priſe de corps qu'ils ont ſignifié au moment même de la réunion des Electeurs. *Si j'avois voulu les faire égorger, je n'avois qu'à me*

(*) Il lui a écrit dans le ſtyle de ſa pétition.

préſenter à la porte de la priſon : le peuple n'attendoit que cela pour couper les têtes de ces monſtres. Il n'auroit pas été beſoin de dix mille hommes de la ville de Caen, autant de Liſieux, Falaiſe & Vire, *pour noyer dans des flots de ſang toute l'ariſtocratie du Diſtrict.* Bientôt *toute celle du Département eût été anéantie*, & la guerre civile eût commencé par le Calvados. Je m'en ſuis donc donné de garde ; j'ai appellé de cette Sentence abſurde & inſolente au Tribunal de Vire, *où le patriotiſme eſt sûr.* J'ai cru convenable de ne pas me préſenter à l'Aſſemblée électorale. Qu'eſt-il arrivé? Une choſe inouie, & à laquelle le cœur d'un homme ſenſible ne peut offrir aucune meſure aſſez vaſte pour en contenir l'impreſſion.

Le Corps électoral tout entier, 700 Députés du peuple, repréſentans deux millions d'hommes, & dans l'exercice de la ſouveraineté, ont traverſé toute la ville, & ſont venus chez moi *chercher* (1), ont-ils dit, *le plus*

(*) M. le Secrétaire étoit décreté de priſe de corps, comme M. le Préſident : tous deux ſont députés : la même récompenſe étoit due aux mêmes titres. Ces *combinaiſons-là* n'avoient certes *jamais exiſté.* Notre liberté eſt toute à neuf.

digne citoyen de l'empire, & le placer à leur tête. Ç'a été une fête triomphale. Les larmes de l'amour & les cris de la gloire se mêloient au son de la musique guerriere & aux acclamations de tous les habitans de la Cité. Je suis arrivé couvert de bénédictions & consumé de sensibilité, dans le lieu de la séance. Là, obligé de prendre le fauteuil, j'ai dit d'une voix émue : » Représentans d'un grand » peuple, concitoyens, freres & amis, je » dois une reconnoissance immortelle à mes » adversaires, qui me valent un bonheur » que dix ans de persécution n'acheteront » pas assez. Calomnié, décreté, je suis plus » heureux qu'il n'est donné à un mortel de » l'être. *Oui, je jure sur vos cœurs & sur ma* » *conscience que j'ai bien mérité de la patrie,* » & que j'en reçois dans ce moment, dans la » rage de mes ennemis, & dans l'affection » des amis de la chose publique, la plus » glorieuse récompense, &c. Signé CL. » FAUCHET. «

Est-il rien de plus clair ? Doutera-t-on encore de la conjuration de Claude Fauchet? Sa lettre du 24 Août n'annonçoit qu'un plan;

celle-ci démontre l'exiſtence du plus horrible complot. Dix mille Jacobites ſont aux ordres du ſanguinaire apoſtat. Il n'a qu'à faire un pas, *& ils égorgent ſes ennemis* lorſqu'ils exécutent la Loi : *ils noient dans de flots de ſang toute l'ariſtocratie du Département*, c'eſt-à-dire, tout ce qui n'a pas encore abjuré les ſentimens d'humanité, de religion & d'honneur. Il attend un moment plus favorable. Quel Évêque ! quel Légiſlateur ! comme il a bien mérité de la Patrie ! quel préſage des ſervices qu'il va lui rendre !

Jerſey 27 Septembre 1792.

P. S. La troiſieme Lettre inceſſamment.